

**Décision portant recevabilité des listes de candidatures pour
l'élection des représentants des usagers et l'élection partielle des
personnels au sein du conseil du collège Sciences de l'Homme de
l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2 et D719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du Collège des Sciences de l'Homme (SH) ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers et le renouvellement partiel des personnels au sein des conseils des Collèges de formation et leurs composantes et des instituts de formation de l'université de Bordeaux du 15 novembre 2024 ;

Vu la décision portant recevabilité et proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils des composantes de l'université de Bordeaux du 28 au 30 janvier 2025 du 21 janvier 2025 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Considérant que, lorsque le nombre de candidats déclarés recevables est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus par le président de l'université ;

Considérant que pour le siège vacant au collège électoral B du conseil du collège Sciences de l'Homme, un seul candidat s'est présenté, et il est donc déclaré élu ;

**Le président de l'université de Bordeaux
DECIDE**

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des scrutins du 28 au 30 janvier 2025 organisés en vue du renouvellement de la représentation des usagers et du renouvellement partiel des personnels au sein du conseil du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les listes figurant en annexe, classées par ordre alphabétique.

Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 20 janvier 2025

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques



ANNEXE : Listes recevables

Collège D – Usagers (9 sièges titulaires + 9 sièges suppléants)

Inter'Assos : Notre diversité, notre force			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	BENICHOU	Judith
2	M.	BROUET	Arthur
3	Mme	CARRÉ	Anaëlle
4	M.	PFEIFFER	Clément
5	Mme	JEANNOT	Maëlys
6	M.	BAZIN	Jérémy
7	Mme	BORDE	Faustine
8	M.	STRAUSS	Noah
9	Mme	VISÈLE	Oksana
10	M.	CAMPAN	Timothée
11	Mme	LEMAITRE	Rosalie
12	M.	ZALDUENDO	Ainhoa
13	Mme	MONDY	Maëlyss
14	M.	ESCOBOSA	Marcelino
15	Mme	CAMAU	Clara
16	M.	ESTEVES MENDES	Samuel
17	Mme	RODRIGUEZ	Elise
18	M.	IPARRAGUIRRE	Ulysse

Liste soutenue par :

- ◆ APE
- ◆ ATENA
- ◆ BDE STAPS BORDEAUX
- ◆ ANESTAPS

Le Poing Levé : Une liste révolutionnaire, pour la Palestine, contre l'extrême droite et la précarité			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	M'BOW	Fekam
2	M.	AMAYA ESTEVEZ	Piuquen Augustin
3	Mme	ARTAYET	Maïka
4	M.	TOUZET	Imanol
5	Mme	CARITÉ	Paola
6	M.	MERIGUET	Robin
7	Mme	MARTINEZ	Veroiterai
8	M.	TRABELSI	Rayan
9	Mme	NICOLAS	Léa